


**ÉCONOMIE
TRIBUNE**

PAR EMMANUEL COMBE, professeur à Skema Business School et vice-président de l'Autorité de la concurrence*

LA LEÇON D'ÉCO

Les surprises que réserve la souveraineté économique

Le Covid-19, qui a révélé notre forte dépendance vis-à-vis de la Chine, a propulsé le thème de la souveraineté économique au centre des débats.

Mais quel contenu exact donner à cette notion, qui n'est pas usuelle en économie ? La souveraineté relève davantage du champ politique et désigne le fait et le droit d'exercer une autorité absolue sur un territoire donné. La souveraineté d'un pays est très proche de la notion d'indépendance : un pays souverain est un pays qui fait ses choix librement, sans dépendre d'aucune autre nation.

Autant dire que, si l'on prend la notion au pied de la lettre, elle est difficilement transposable dans l'univers économique, qui est fait par nature d'interdépendance entre les pays et les entreprises. Par exemple, et contrairement à un préjugé bien ancré, l'idée que l'on pourrait fabriquer des produits 100% made in France est illusoire : tout produit fabriqué sur le sol français incorpore plus ou moins des composants qui sont importés. De même, si la souveraineté économique consiste à ne dépendre d'aucun autre pays financièrement, alors l'Hexagone ne peut plus s'endetter sur le marché mondial des capitaux, qui permet d'emprunter à des taux d'intérêt très bas.

En résumé, sauf à payer un prix exorbitant, la souveraineté économique ne peut pas consister à vouloir se mettre hors du monde.

FAUT-IL POUR AUTANT NE RIEN FAIRE ? Sans doute pas, et ce d'autant qu'il existe dans notre pays une forte demande politique pour que nous retrouvions un peu de maîtrise de notre destin économique. La souveraineté peut alors s'entendre comme le fait de vouloir fabriquer sur son territoire quelques productions jugées essentielles, à l'image de certains médicaments critiques. La liste de ces produits relève

d'un choix politique et non économique. En revanche, l'économiste peut dire des choses intéressantes sur le bien-fondé et les effets de cette politique de sécurisation de biens essentiels.

Tout d'abord, le fait de vouloir faire soi-même sur son territoire une production auparavant importée aura un impact sur les coûts et donc sur les tarifs : il est important que les citoyens en aient conscience, c'est le prix à payer pour disposer d'une production domestique.

Ensuite, il n'est pas forcément judicieux de vouloir concentrer toute la production d'un bien essentiel en France : si, par malheur, la production française venait à être indisponible, nous n'aurions aucune source alternative d'approvisionnement. Une autre solution, lorsqu'elle est possible, consiste à diversifier ses sources d'approvisionnement à l'étranger, pour ne dépendre d'aucun pays en particulier.

Enfin, pour pouvoir produire sur son territoire, encore faut-il en avoir les compétences. On peut certes miser sur des relocalisations, mais ce phénomène restera nécessairement limité, les entreprises françaises ayant assez peu délocalisé. Si la relocalisation n'est pas possible, le pays peut tenter de construire une base productive sur son territoire, en opérant un rattrapage économique. Cette politique peut nécessiter de faire appel, pour des raisons de compétences technologiques, à des investisseurs étrangers. On aboutit alors à une situation pour le moins paradoxale : la souveraineté économique d'un pays sur des biens essentiels conduit à renforcer... son insertion dans la globalisation, au travers d'investissements directs étrangers. La souveraineté économique est décidément une notion qui réserve bien des surprises. ■

* Emmanuel Combe publiera avec Sarah Guillou une étude à la Fondapol en octobre 2020 sur la notion de souveraineté économique.